23 oct. 1874.

à M. de Gabriac.

M. le Min.

Il vient d'arriver au Sénégal pour l'école française une caisse à l'adresse de Mme [illegible] qui contient un piano dont la maison Pleyel fait don à notre établiss.t. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me donner l'autorisation de le retirer sans frais de la douane du Sénégal.

Vous savez, m. le M., que cet usage existe depuis la fondation de l'école en 1816, qu'il a été pratiqué par tous les Ministres ou gouverneurs, et admis par tous les min. gouv.[illegible] ont trouvé là une occasion [illegible] nous avons renouvelés d'être agréable à la France, puissance bienfaitrice et à l'école qui rend de services continuels à la Guyane.

Permettez moi de penser que vous ne voudrez pas rompre avec une tradition fondée d'un commun accord et acceptée de part et d'autre.

Veuillez agréer [illegible]

× Le gouverneur [illegible] a toujours constamment fait un devoir et un plaisir d'aider un établiss.t public dans l'accomplissement de sa mission, les autres...

---

25 oct. 1874

M. le Min. [illegible] vous apprendra certainement avec plaisir que M. Nicolopulo, sous-min. des finances, à qui j'ai fait connaître par le télégraphe votre désir au sujet de l'autorisation en franchise des caisses adressées à l'école, a immédiatement et de la façon la plus empressée, ordonné l'entrée libre du piano donné par la maison Pleyel. Par conséquent il ne reste plus aucune difficulté pour l'avenir et vous pourrez reprendre l'ancien usage pratiqué par tous vos prédécesseurs.

Veuillez agréer [illegible]

Mr le M. J'ai reçu et lu avec le plus grand étonn.
la réponse que vous avez bien voulu faire à ma lettre
de ce matin. Je ne puis que protester de la
manière la plus formelle contre l'accusat. qu'elle
contient dans ces mots "le respectable abus que
a fait de votre nom". Si une personne aussi
étrangère à l'Ecole que l'Légation a commis
un acte d'indélicatesse en abusant de votre nom
et de mon, je n'en suis nullt responsable.
C'est de cette l'opinion exprimée très
nettt par M. Nicolopulo lui même dans
cette ~~circonst.~~ occasion.

Quant à l'acquittt des droits de douane,
vous voudrez bien m'engager à m'y attendre.
Permettez moi de vous faire remarquer qu'il
n'en peut être autrt, du moment où vous
refusez à l'Ecole le secours de votre signature.

Je vous prie, Mr le M., pour qu'il me
soit possible de retirer à mes frais la caisse
adressée à votre nom de vouloir bien me
donner une pièce attestant court et simple
que cette caisse est destinée à l'Ecole fr.

Veuillez agréer

Mr le M.

—